

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fusion des fonds de roulement

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la fusion des fonds de roulement Service général et Service restauration et hébergement.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

[Fusion des fonds de roulement Service général et Service restauration et hébergement] Le Conseil d'Administration approuve la fusion proposée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/11/2023

Réuni le : 05/12/2023

Sous la présidence de : Pauline Banzo

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation des conventions, des contrats et des marchés / délégation accordée conformément au libellé de l'acte et sans conditions restrictives.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration valide le budget proposé pour le voyage en Italie prévu du 14 au 19 avril 2024 pour 46 élèves et 4 professeurs. La participation des familles est fixée à 446 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

[Voyage en Italie] Le Conseil d'Administration accepte le don du foyer socio-éducatif pour un montant de 2000 € dans le cadre du voyage en Italie prévu du 14 au 19 avril 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
[Tarifs 2024] Le Conseil d'Administration approuve les différents tarifs pour l'année 2024.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



Le président du conseil d'administration
Nom : Banzo
Prénom : Pauline
Signé le : 07/12/2023 16:36:53

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non-valeur

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les admissions en non-valeur proposées.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

[Admissions en non-valeur] Le Conseil d'Administration approuve les admissions en non-valeur proposées, pour un total de 324.00 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/11/2023

Réuni le : 05/12/2023

Sous la présidence de : Pauline Banzo

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

[Gravies Cimes / section sportive] Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à renouveler la section sportive pour une durée de quatre ans. Le Chef d'établissement est autorisé à signer la convention de partenariat entre l'association Gravies Cimes et le collège Vincent Van Gogh afin d'encadrer la section sportive et de contribuer à son bon fonctionnement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

[Fête le Mur] Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat entre l'association Fête le Mur et le collège Vincent Van Gogh pour l'initiation à la pratique de l'urban-tennis.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/11/2023

Réuni le : 05/12/2023

Sous la présidence de : Pauline Banzo

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

[Stade Olympique Arlésien] Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat entre l'association Stade Olympique Arlésien et le collège Vincent Van Gogh pour la découverte et l'initiation aux sauts à la perche et en hauteur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

[Mur d'escalade du collège Mistral] Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention relative à l'utilisation du mur d'escalade du collège Mistral par le collège Vincent Van Gogh.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation PV CA précédent

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 13 novembre 2023.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 13 novembre 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35-1

Annule et remplace l'acte n° 35 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/11/2023

Réuni le : 05/12/2023

Sous la présidence de : Pauline Banzo

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0131610E
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE VINCENT VAN GOGH
RUE JEAN GIONO
13637 ARLES CEDEX
Tel : 0490935555

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/11/2023
Réuni le : 05/12/2023
Sous la présidence de : Pauline Banzo
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du ,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

[Section sportive] Le Conseil d'Administration approuve la demande de renouvellement de la section sportive Escalade pour une durée de quatre ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0